NOTE HORAIRES

STELLANTIS
DOUVRIN

Réunion extraordinaire du CSE du 01 juin 2021

Modalités horaires de Juin 2021

Les perturbations liées aux difficultés d'approvisionnement en semi-conducteurs s'intensifient sur le mois de juin. Le pointage du mercredi 2 juin fera l'objet d'une saisie collective du service paie.
D'autres ajustements seront annoncés d'ici la fin de cette semaine. Nous vous demandons de consulter vos messages ou d'appeler le n° vert pour avoir les dernières informations.
Le n° vert est activité pour l'ensemble du site de Douvrin, un premier message sera en ligne vendredi 4 juin à 11H00
RAPPEL NUMERO VERT: 0 800 09 73 16

				JUIN														
				S22							S23							
				L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
				31/5	1/6	2/6	3/6	4/6	5/6	6/6	7/6	8/6	9/6	10/6	11/6	##	#
DVR	B5	ASSEMBLAGE DVR	3*8			H- C52	H- C52	H- C52						H- C52	H- C52		
		cadence ass		1823	1823	1823					1823	1823	1823				
		cadence moyenne/j		1800							1800						
	B5	Vilebrequins DVR/EP	3*8 + SD	H+30 D25	H+30 D25 matin et après-midi	H- C52	H- C52	H- C52			H+30 D25		H+30 D25 matin et après-midi	H- C52	H- C52		
	B5	carters DVR	3*8			H- C52	H- C52	H- C52						H- C52	H- C52		
	B3	culasses DVR L3	3*8 + SD			H-C52	H- C52	H- C52						H-C52	H- C52		
EP	B5	ASSEMBLAGE EP	3*8 2*8 à partir de S24			H- C52	H- C52	H- C52						H- C52	H- C52		
		cadence ass		747	747						747	747	747				
		cadence moyenne/j		740							740						
	B3	Carter EP L1	3*8			H- C52	H- C52	H- C52						H- C52	H- C52		
	B3	culasses EP L10	3*8			H-C52	H- C52	H- C52						H-C52	H- C52		
EB	B3	ASSEMBLAGE EB	2*8			H- C52	H- C52	H- C52				H- C52	H- C52	H- C52	H- C52		
		cadence ass									430						
		cadence moyenne/j		passage de 515 à 415							415						
	B3	Vilebrequins EB	2*8			H- C52	H- C52	H- C52				H- C52	H- C52	H- C52	H- C52		
	B3	carter EB	2*8			H- C52	H- C52	H- C52				H- C52	H- C52	H- C52	H- C52		
	B3	culasses EB L6	2*8			H-C52	H-C52	H-C52				H-C52	H-C52	H-C52	H-C52		
Bielles	B5	bielles L5 (EB/DVR)	3*8 +SD			H- C52	H- C52	H- C52	H- C52	H- C52	H- C52		H- C52	H- C52	H- C52		
	B5	bielles L8 (EP/EB)	3*8 +SD			H-C52	H-C52	H-C52	H- C52	H- C52	H-C52		H-C52	H-C52	H-C52		
Salariés en horaire de jour flux EB			jour			C68	C68	JRTT				C68	C68	C68	JRTT		
Salariés en horaire de jour hors flux EB et DVR			jour			C68	C68	JRTT						C68	JRTT		

Assemblage DVR : La cadence passe à 1700/j en S25

Assemblage EP : La cadence passe à 660/j en S24 (passage en 2 équipes)

Assemblage EB : maintien de la cadence à 415/j

H+ D24 **Séances supplémentaires pour les secteurs indiqués uniquement le matin** (Pointage D24 - En zone de modulation CMOD). *
Lorsque des H+ collectives sont positionnées dans la semaine la séance supplémentaire du samedi matin terminera à 12h.

H+30 D25 **Allongements d'horaires collectifs sur l'ensemble des équipes des secteurs indiqués** (Pointage D25 - En zone de modulation CMOD)*

H+ D21 **Séances supplémentaires pour les secteurs indiqués uniquement le matin le samedi** (Pointage D21 - Hors zone de modulation CMOD).

***** Conformément aux disposition du NEC, toutes les 3 séances, après 2 séances H+ modulation collective, la 3ème séance est traitée hors modulation collective. En pratique cela concerne toutes les heures comprises entre la 15ème et la 21ème heure réalisées dans le cadre de séance obligatoire. **(ne pas changer le pointage, maintenir l'encodage CMOD, la répartition est automatique)**
Ce paiement sera le réglage par défaut. A la demande expresse du salarié, elle pourra être transformée en repos.

H+30 D41 **Allongements d'horaires collectifs sur l'ensemble des équipes des secteurs indiqués** (Pointage D41 - Hors CMOD)

H- C52 **Annulation de séance de travail** (Pointage C52).
Les annulations de séances de travail s'appliquent à l'ensemble du périmètre concerné, sauf le personnel directement prévenu par la hiérarchie en fonction des besoins en compétences

H22 **HS obligatoires payées ou récupérées selon le choix du salarié**
Les H+ Obligatoires s'appliquent également au personnel d'équipe non directement lié à la production sauf le personnel prévenu par la hiérarchie en

H26 **HS en volontariat payées ou récupérées selon le choix du salarié**

C68 **Activité Partielle pour les salariés en horaire de jour**

JRTT **JRTT employeur**